

**MINÉRAUX MANICOUAGAN INC.**  
Suite 501, 133 Richmond Street West  
Toronto, Ontario  
M5H 2L3  
(416) 542 – 3980

## **Communiqué de Presse**

### **PROPRIÉTÉS AURIFÈRES DU LAC PICKLE – ANOMALIES PRIORITAIRES IDENTIFIÉES AU LAC PICKLE EST**

#### **GISEMENT DE ZINC DU LAC BRABANT – ACCROISSEMENT DE LA POSITION FONCIÈRE**

**TORONTO, 9 mars 2010 - Minéraux Manicouagan Inc. (TSXV – MAM)** est heureuse de présenter une mise à jour ses activités d'exploration.

#### ***Propriétés aurifères de la région du Lac Pickle, Ontario – Propriété du Lac Pickle Est***

En décembre 2009, Manicouagan a accompli une levée de résistivité PP sur la partie ouest de sa propriété du Lac Pickle Est, à l'endroit où l'étendue des mines aurifères Pickle Crow et Central Patricia traverse les titres miniers pris en option par Manicouagan. Le rapport final est reçu.

La levée a permis d'identifier avec succès neuf alignements importants d'anomalies. En outre, plusieurs anomalies PP isolées, moyennes à fortes, ont également été cartographiées. Les profondeurs des anomalies PP identifiées sont interprétées comme étant inférieures à 15 mètres de la surface.

Sur la base de l'examen des publications officielles disponibles dans les fichiers d'évaluation provinciale, aucune de ces anomalies prioritaires n'a fait l'objet d'un forage de vérification dans le passé.

La propriété du Lac Pickle Est est située à proximité de l'ancienne mine Pickle Crow, qui fait actuellement l'objet d'une évaluation par PC Gold Inc. Les concessions couvrent ce qui est supposé être une zone considérée comme le prolongement potentiel des gisements aurifères dont font partie les mines Central Patricia et de Pickle Crow.

Une carte montrant les anomalies PP est jointe. Elle est également disponible pour consultation sur notre site web [www.manicouaganminerals.com](http://www.manicouaganminerals.com).

Manicouagan peut acquérir jusqu'à 70 % de participation dans les propriétés de Dorothy-Dobie Lake, Kasagiminnis et du Lac Pickle Est, conformément à une convention d'option avec Trillium North. (Voir le communiqué de presse de MAM datant du 16 avril 2009.) Depuis avril 2009, Manicouagan a acquis un important territoire dans la région du lac Pickle, dans un camp minier aurifère établi mais sous-exploré couvrant plus de 132 km<sup>2</sup>.

Les consultations se poursuivent avec les Premières nations dans la région du lac Pickle (Mishkeegogamang, Slate Falls et Cat Lake) concernant les activités d'exploration planifiées de Manicouagan sur ses propriétés aurifères de la région du lac Pickle.

#### ***Projet du gisement de zinc du Lac Brabant, Saskatchewan***

Manicouagan a acquis des titres miniers par jalonnement au nord et au sud du droit minier qui comprend le gisement de zinc du Lac Brabant. La position foncière couvre maintenant environ 15 kilomètres de

l'horizon favorable qui loge le gisement du Lac Brabant. Environ 24,5 kilomètres carrés ont été jalonnés ce qui amène superficie du Lac Brabant à environ 28,5 kilomètres carrés. Manicouagan détient un intérêt de 100 pour cent dans le droit minier et dans les titres miniers nouvellement jalonnés au Lac Brabant (trois rendus et un en attente).

Les nouveaux terrains acquis sont devenus accessibles pour un jalonnement lorsque la réserve d'État créée en 1994 conformément au programme de droits fonciers issus de traités, et qui entourait le gisement de zinc du Lac Brabant, a été retirée.

Joseph Baylis, le président et chef de la direction de Manicouagan, a déclaré que "ces titres fonciers supplémentaires offrent la possibilité d'une exploration potentielle accrue du gisement de zinc du Lac Brabant".

Une carte montrant la position foncière actuelle est jointe. Elle est également disponible pour consultation sur notre site web [www.manicouaganminerals.com](http://www.manicouaganminerals.com).

L'estimation des ressources du gisement de zinc du lac Brabant conforme au règlement NI 43-101, ayant une date effective du 27 juillet 2008, est présentée dans le tableau ci-dessous:

<b>Estimation des ressources par MPH/P&amp;E en 2008</b> <sup>1,2,3,4</sup>											
	Tonnes	Zn%	Cu%	Pb%	Ag g/t	Or g/t	Lb Zn en millions	Lb Cu en millions	Lb Pb en millions	Oz. Ag en millions	Oz. d'or
<b>Indiquées</b>	1 475 000	9.18	0.79	0.23	32.6	0.15	298.5	25.7	7.5	1.55	7 100
<b>Présumées</b>	2 975 000	5.55	0.55	0.13	13.9	0.10	364.0	36.1	8.5	1.33	9 600

- 1) Les ressources du gisement de zinc du lac Brabant ont été estimées en fonction des ratios cours/bénéfice moyens approximatifs des métaux sur trois ans en dollars américains, soit 1,27 \$/lb de zinc, 3,02 \$/lb de cuivre, 0,86 \$/lb de plomb, 12,49 \$/oz d'argent et 663 \$/oz d'or, ainsi que d'un taux de change en dollars américains équivalent à 0,912 \$. Une coupure NSR de 75 \$/tonne pour le forage et le broyage souterrains a été utilisée pour évaluer les ressources.
- 2) Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas une viabilité économique démontrée. L'estimation des ressources minérales peut être concrètement touchée par des questions liées à l'environnement, à l'octroi de permis, à la loi, aux titres de propriété, à la taxation, aux enjeux sociopolitiques, à la commercialisation et à d'autres questions pertinentes.
- 3) De par leur nature, les quantités et les teneurs des ressources présumées estimées dans le rapport sont incertaines, et les activités d'exploration ont jusqu'ici été insuffisantes pour placer ces ressources présumées dans la catégorie des ressources minérales indiquées ou mesurées. En outre, nous ne pouvons être certains que de nouvelles activités d'exploration nous permettront de placer ces ressources présumées dans la catégorie des ressources indiquées ou mesurées.
- 4) Les métaux contenus, exprimés en livres (lb) et en onces de Troy (oz), présentés dans le tableau ci-dessus sont le produit de la multiplication de la quantité de tonnes de ressources et des teneurs de chaque métal. Ces données ne devraient être utilisées qu'à des fins d'information. Elles ne signifient pas que le produit récupérable, sous forme de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales, n'a pas démontré sa viabilité économique.

### **Personne-Ressource**

Les programmes d'exploration sur les projets aurifères du lac Pickle de Manicouagan sont menés sous la supervision de M. Bruce W. Mackie, géologue professionnel. M. Mackie a révisé et vérifié le contenu technique du présent communiqué de presse et correspond à la définition de "personne-ressource" établie par la Norme canadienne 43-101.

Les ressources minérales présentées dans le présent communiqué de presse ont été estimées à l'aide de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), des normes de l'ICM sur les ressources et les réserves minérales, des définitions et des lignes directrices préparées par la commission permanente de l'ICM sur les définitions des réserves, et adoptées par le Conseil de l'ICM datant du 11 décembre 2005.

Eugene Puritch, ingénieur professionnel, et Antoine Yassa, géologue professionnel, tous deux de P&E Mining Consultants Inc., ainsi que Gerald Harron, ingénieur professionnel de MPH Consulting Limited, sont les auteurs du rapport technique sur l'estimation des ressources du gisement de zinc du lac Brabant.

Ils sont également des Personnes-ressources qualifiées, conformément aux normes de divulgation pour les projets minéraux prévues par le règlement NI 43-101. Ils ont révisé les renseignements contenus dans le présent communiqué de presse et en sont responsables.

### **À propos de Manicouagan**

Minéraux Manicouagan Inc. est une société d'exploration canadienne dont l'objectif est de faire progresser ses projets aurifères de la ceinture aurifère du lac Pickle, en Ontario. Manicouagan compte également plusieurs projets de produits de base, dont le gisement de zinc du lac Brabant en Saskatchewan, ainsi que le projet d'exploration minérale de Nickel-Cuivre-EGP Mouchalagane et le projet de nickel-cuivre-cobalt HPM/Forgues au Québec.

Des informations supplémentaires concernant Manicouagan et ses projets d'exploration peuvent être consultées sur son site web [www.manicouaganminerals.com](http://www.manicouaganminerals.com).

Une version anglaise de ce communiqué de presse est disponible sur [www.manicouaganminerals.com](http://www.manicouaganminerals.com).

### **Pour plus d'informations, communiquez avec :**

Joseph Baylis, Président et Chef de la direction

(416) 542-3980

[investorrelations@manicouaganminerals.com](mailto:investorrelations@manicouaganminerals.com)

### **Énoncés prospectifs**

*Tous les énoncés autres que les déclarations de nature rétrospective comprises dans le présent communiqué de presse, comprenant, mais sans s'y limiter, les énoncés concernant la minéralisation et les réserves potentielles, les résultats d'exploration et les projets et objectifs futurs de la Société, sont des énoncés prospectifs assujettis à divers risques et incertitudes. Il n'est nullement garanti que ces énoncés s'avèrent exacts, et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient varier grandement par rapport à ceux anticipés dans ces énoncés. Des facteurs importants qui pourraient entraîner un écart considérable entre les résultats réels et les attentes de la Société sont les risques liés à l'exploration définis par le présent communiqué et, à l'occasion, dans les rapports déposés par la Société auprès d'organismes de réglementation des valeurs mobilières.*

*La Bourse de Croissance TSX ni son Prestataire en matière de régulation ne peuvent être tenus pour responsables de l'adéquation ou de l'exactitude des données incluses dans ce communiqué de presse.*